



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 5 juillet 2023

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
48	60

Date de convocation

29 juin 2023

Culture – EAC – Appel à projet DRAC « Été culturel » - Projet cirque en collaboration avec les accueils de loisirs – Conventions avec les associations

N° de la délibération

2023-425

Secrétaire de séance :

Laëtitia BOURJAT

Le 5 juillet 2023 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Georges Brassens à Tournon sur Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Laurent BARRUYER, Mme Céline BELLE, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Patrick CETTIER, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Amandine DEYGAS, MM. Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mmes Muriel FAURE, Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mme Isabelle FREICHE, M. Michel GAY, Mme Brigitte GIACOMINO, M. Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, M. Gilbert LA RUSSA, Mme Danielle LECOMTE, M. Fabrice LORiot, Mme Christelle MARION, M. Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Agnès OREVE, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Marc SIMONEL, Mme Michèle VICTORY, MM. Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Xavier AUBERT (pouvoir à M. Nathalie RAZE), M. Pascal BALAY (pouvoir à Mme Stéphanie NOUGUIER), M. Paul BARBARY (pouvoir à Mme Valina FAURE), M. Michel BRUNET (pouvoir à M. Alain SANDON), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Pascal CLAUDEL (pouvoir à Mme Isabelle FREICHE), Mme Christèle DEFRANCE (représentée par sa suppléante Mme Brigitte GIACOMINO), M. Denis DEROUX (représenté par son suppléant M. Marc SIMONEL), M. Patrick FOURCHEGU (pouvoir à M. Xavier ANGELI), Mme Annie FOURNIER (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Ingrid RICHIOUD), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à M. Laurent BARRUYER), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Gérard ROBERTON (représenté par sa suppléante Mme Céline BELLE), M. Bruno SENECLAUZE (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), M. Jean-Paul VALLES (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Jean-Michel MONTAGNE, M. Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, Mme Mélanie DONGEY, Mme Myriam FARGE, M. Pierre GUICHARD, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Charles Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Anne SCHMITT, M. Pascal SEIGNOVERT.

Dans le cadre de l'Appel à projet Prendre l'air - Été culturel 2023 - DRAC, ARCHE Agglo développe un projet « Arts du cirque, Arts de rire » avec des Centres de Loisirs et Espaces de Vie Sociale du territoire. Le projet d'un montant global prévisionnel de 30 000 euros environ, fait l'objet d'une subvention de 20 000 euros du Ministère de la Culture (DRAC Auvergne - Rhône-Alpes) et d'un financement des acteurs impliqués dans le dossier.

Le projet « Arts du cirque, Arts de rire » aura lieu du 26 juin au 23 septembre 2023, en partenariat avec :

- 5 compagnies artistiques :
 - ✓ Cie Ki-Watt (jonglage, danse, sonore, burlesque) => portée par l'association LEZ'ARTS COLLECTIFS
 - ✓ Cie Prise de Pieds (cirque acrobatique et poétique, Colombier-le-Vieux),

- ✓ Cie La Remueuse (Clowns et Marionnettes Bricolées, Sècheras),
- ✓ Cie D&D (cirque acrobatique burlesque poétique) => portée par l'association LEZ ARTS COLLECTIFS
- ✓ Cie Fish and chips (théâtre, clown, burlesque).

- Les structures Accueils de loisirs ou Espaces de Vie Sociale du territoire :

- ✓ Accueil de loisirs du Sou des écoles de Tain l'Hermitage
- ✓ Association de Familles Rurales de Beaumont-Monteux
- ✓ Association de Familles Rurales de Chanos-Curson,
- ✓ Association de Familles Rurales de Plats
- ✓ Centre de loisirs intercommunal (Tournon)
- ✓ Centre Socioculturel de Tournon (Tournon et Saint-Félicien),
- ✓ MJC-Centre social de Tain l'Hermitage,
- ✓ MJC des 2 Rives (La Roche de Glun ou Pont-de-l'Isère)
- ✓ Seb Sport Evénement.

- L'Association Cabaret de septembre qui porte le Festival National des Humoristes.
- La Cascade, Centre National des Arts du Cirque à Bourg-Saint-Andéol.

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques modifié par la LOI n°2022-217 du 21 février 2022 – art 165 ;

Vu l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n° n°07-2021-10-28-0006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Considérant la compétence statutaire « développement culturel » ;

Considérant que, dans le cadre de cette compétence, sont d'intérêts communautaires :

- L'élaboration d'une politique visant à conforter et développer la vie culturelle sur le territoire, et mise en œuvre des actions retenues.

Considérant l'appel à projet Prendre l'air Été culturel 2023 du Ministère de la Culture (DRAC Auvergne-Rhône-Alpes), non reconductibles tacitement ;

Considérant les actions programmées ;

Considérant que le projet vient enfin poursuivre la dynamique cirque amorcée dans le cadre de la CTEAC cette année ;

Considérant que ce projet vient faire perdurer un modèle "médiation, résidences de création et diffusion des spectacles créés pendant l'année dans le cadre de la CTEAC, avec un prolongement lors de la programmation au Festival des Humoristes fin août, pour la deuxième année consécutive.

Considérant les projets de convention avec :

- L'Association LEZ'ARTS COLLECTIFS proposant le versement d'une subvention de 10 000 € pour un projet de cirque impliquant des accueils de loisirs du territoire ;
- L'Association PRISE DE PIED proposant le versement d'une subvention de 6 500 € pour un projet de cirque impliquant des accueils de loisirs du territoire ;
- L'Association LA REMUEUSE proposant le versement d'une subvention de 1 400 € pour un projet de cirque impliquant des accueils de loisirs du territoire ;
- L'Association FISH AND CHIPS proposant le versement d'une subvention de 5 200 € pour un projet clown auprès d'habitants du territoire.

Considérant l'avis du bureau du 29 juin 2023 ;

Après en avoir délibéré à :

- 60 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE l'attribution des subventions suivantes :
 - 10 000 euros à l'Association LEZ'ARTS COLLECTIFS
 - 6 500 euros à l'Association PRISE DE PIED
 - 1 400 euros à l'Association LA REMUEUSE
 - 5 200 euros à l'Association FISH AND CHIPS
- AUTORISE le Président à signer les conventions avec les associations ainsi que tout document afférent à la présente délibération ;
- PRECISE qu'un acompte de 40 % sera versé à ces associations au titre de l'exercice budgétaire 2023. Le solde sera versé au titre de l'année 2023, sur présentations d'un bilan financier, qualitatif et quantitatif des actions réalisées.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercurol-Veaunes, le 5 juillet 2023.